

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 27 MARS 2025**

Le jeudi 27 mars deux mille vingt-cinq, légalement convoqué, s'est réuni le conseil municipal, en séance publique, à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

**Étaient présents :** Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Monsieur Roland DELEGLISE, Adjoint, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent FALIERES, Monsieur Samuel MOUDOUROU, Madame Stéphanie PRINET-MOROU, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY, Madame Éléonore PARMENTIER, Monsieur Noël LOIRE, Madame Nathalie PHILION, Madame Carole DUMILLON.

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :** Madame Élisabeth FORTE pour Madame Béatrice BOULET, Monsieur Jean-Baptiste DAVID pour Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Donatien PINON pour Madame Carole DUMILLON.

**Secrétaire de séance :** Madame Stéphanie PRINET-MOROU

Madame le Maire rappelle l'**ordre du jour** :

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal 25 février 2025
2. ECOLE DE MUSIQUE – recours annuel à des vacataires dans le cadre des jurys d'examens
3. FONCIER – vente du terrain PLELAN
4. VOIRIE – passage à LED de l'éclairage public
5. FINANCES – Approbation du Compte Financier Unique 2024
6. FINANCES – Vote des taux des taxes 2025
7. FINANCES – Attribution de subvention au CCAS
8. FINANCES – Attribution de subvention aux associations communales
9. FINANCES – Attribution de subventions aux associations extérieures
10. FINANCES – Attribution de subvention à la caisse des écoles
11. FINANCES – Affectation du résultat 2024
12. FINANCES – Approbation du budget primitif 2025
13. COMPTE RENDU des décisions par délégation donnée par le conseil municipal à la maire
14. INFORMATIONS diverses
15. QUESTIONS diverses

Madame Le Maire demande la possibilité :

- de supprimer le point 3 - vente du terrain PLELAN

- de rajouter à l'ordre du jour, en point 3, la vente du terrain rue de la Gare, sis parcelle AE 44

Le conseil municipal, **à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour** comme énoncé.

Madame Le Maire demande s'il existe des conflits d'intérêts au vu de l'ordre du jour : Monsieur Laurent FALIERES, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE déclarent des conflits d'intérêts dans l'attribution des subventions aux associations communales. De ce fait, ils ne participeront pas au débat ni au vote du point 8 de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 25 février 2025 :**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité**, le procès-verbal du 25 février 2025.

### **2. ECOLE DE MUSIQUE – recours annuel à des vacataires dans le cadre des jurys d'examens**

Madame Le Maire rappelle que l'école de musique municipale organise chaque année les examens de niveaux pour ses élèves (examens départementaux et examens internes). Pour faire passer ces examens, l'école de musique a recours à des jurys vacataires et à une accompagnatrice de piano.

Le recours à des vacataires est soumis à l'approbation du conseil municipal.

En 2025, la directrice de l'école a identifié les besoins suivants : 4 jurys et 22h30 d'accompagnement au piano.

Madame Le Maire propose de délibérer pour :

- autoriser le recours annuel à des vacataires du 1er mars au 30 avril de chaque année
- de prévoir le recours à 5 vacataires maximum par an pour assurer les missions de jurys et 1 vacataire pour l'accompagnement au piano
- de définir les montants suivants :
  - o 37,31 € brut/heure pour l'accompagnement au piano pour une durée annuelle maximum de 30h
  - o 87,10 € brut par prestation pour les jurys d'examens (durée de 2 à 3h)

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le recours annuel à des vacataires pour l'organisation des examens de musique.

### **3. Foncier – vente du terrain rue de la Gare, parcelle AE44**

Le domaine a été consulté concernant le terrain situé en parcelle AE44, situé rue de la Gare.

L'avis du domaine est porté à :

- 180 000 € pour une vente en lot unique

- 100 000 € par lot en cas de vente en 2 lots (hors coûts liés à la division)

Le bornage est estimé à un coût de 3 000 €. La surface totale est de 2680 m<sup>2</sup>.

Madame Le Maire propose d'autoriser cette mise en vente en retenant les montants indiqués par le domaine.

Monsieur Philip MICHEL précise que l'estimation ne prend pas en compte les frais de viabilisation qui ont été supportés par la commune.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que le prix estimé par le domaine pourra être revu à la baisse si aucun acquéreur n'est preneur au prix. Il faudra alors redélibérer.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de mettre en vente la parcelle au prix estimé par le domaine et autorise Madame Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

#### **4. Passage à LED de l'éclairage public**

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE présente la proposition du SEZEO, gestionnaire de l'éclairage public et de son entretien, de conventionner avec la mairie pour le remplacement d'environ 270 points lumineux au bénéfice d'un éclairage à LED. La maintenance coûte actuellement 11 000 € par an. SEZEO a un intérêt au passage à LED pour limiter ses coûts d'entretien. L'intérêt de la commune réside dans la baisse de la consommation électrique.

Deux options sont possibles : maintenir le niveau d'éclairage actuel ou diminuer la puissance (à peine perceptible à l'œil). La deuxième solution générerait 16 000 € d'économie annuelle.

Le montant des travaux est évalué à 197 074,60 €

La participation de SEZEO (à 80 % pour le changement des LED/ à 50 % pour le remplacement des fils) représente 156 221,48 €, le reste à charge de la commune s'élevant 40 853,12 €.

Les économies annuelles sont estimées à 16 200 €

L'amortissement se ferait sur 2,5 ans, avec un démarrage des travaux à l'automne 2025 et une facturation en 2026.

250 points lumineux ont déjà été changés, la rue de la Gare n'est pas concernée.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de conventionner avec SEZEO pour un passage à LED de l'éclairage public et d'inscrire les dépenses au BP 2026 en section d'investissement.

#### **5. Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Le Compte Financier Unique présente le résultat de l'exercice 2024. Il est réalisé conjointement par le Trésorier Public et l'ordonnateur (Le Maire) et a été approuvé d'ores et déjà par le trésorier, la vérification des écritures comptables ayant été vérifiées par les deux parties (exécutions réelles et reprise des résultats 2023).

Il fait apparaître en section de fonctionnement :

- 1 698 386,39 € de recettes

- 1 576 225,44 € de dépenses
- 66 734,34 € d'excédent 2023 reporté

Soit un résultat de clôture en excédent de 188 895,29 € en section de fonctionnement.

Il fait apparaître en section d'investissement :

- 590 388,97 € de recettes
- 474 162,83 € de dépenses
- 185 094,41 € de déficit 2023 reporté

Soit un résultat de clôture en déficit de - 68 868,27 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2024 présente un excédent de 120 027,02 €.

Madame le Maire sort le temps de la délibération et du vote. Elle ne participe pas au vote. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE est désigné président pour assurer le débat et le vote du CFU 2024.

Monsieur Philip MICHEL indique qu'une facture de SEZEO relative aux travaux rue de la Gare a été décalée pour un règlement sur le budget 2025. Le même phénomène a eu lieu en 2023 pour une facture réglée en 2024. Des recettes sont également en attente de 2024 relatives à ces dépenses subventionnées.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que les exécutions 2024 dans leur ensemble ont été surestimées au budget prévisionnel, et qu'elles n'étaient pas réalisables dans l'année.

La règle générale du budget primitif est de n'y inscrire que ce que l'on est certain de réaliser.

Monsieur Philip MICHEL informe, pour exemple, que la vente du terrain rue de la Gare n'a pas été inscrite au Budget Primitif 2025 car il n'y a pas, à ce jour, de certitudes de vente, aucun acte n'ayant été signé.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **approuve à la majorité** (abstention de Monsieur Donatien PINON et de Madame Stéphanie PRINET-MOROU) le CFU 2024.

## **6. Vote des taux des taxes 2025**

Madame Le Maire rappelle les taux des impôts 2024 votés par délibération du 15 avril 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 34.18%
- Taxe foncière non bâtie : 32.67%
- Taxe d'habitation : 17.95%

Les bases d'impositions fournies par les finances publiques pour l'année 2025 font état d'une hausse portant le total des produits à **802 476 €** en 2025 (**796 026 €** en 2024) en raison de l'augmentation des bases estimées par l'État.

Madame Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à l'identique en 2025.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de maintenir les taux des taxes à leur niveau de 2024.

## **7. Attribution de subvention au CCAS au titre de l'année 2025**

Madame Le Maire informe que les dépenses de fonctionnement du CCAS étaient couvertes jusqu'à présent par le budget de la commune. Il convient que le CCAS soit autonome dans l'exécution de son budget.

Le montant supporté par la mairie en 2024 concernant les dépenses du CCAS était de 10 274 €.

Le budget primitif du CCAS en fonctionnement a été présenté ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT 2025</b>	
<b>Dépenses</b>	Montant TTC
Chapitre 11- 623 – Publicité, publications, relations publiques :	7 257,09 €
(Repas des aînés – 3 195,50 € réglé par la mairie)	
Dont Colis des aînés – 6 857,09 €	
Dont Bouquets naissance- 400 €	
Chapitre 65- 65134 – Aides	1 000 €
Chapitre 68 – 681 – Dotation aux amortissements	250 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 507,09 €</b>
<b>Recettes</b>	
002 – Résultat de fonctionnement 2024 reporté	707,09 €
74748 - Subvention communale	7 800 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 507,09 €</b>
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

Au vu des dépenses de l'année 2024 et des projets 2025, Madame Le Maire propose d'allouer une subvention de **7 800 €** au CCAS au titre de l'année 2025, la facture du repas de fin d'année 2024 ayant déjà été mandatée sur le budget 2025 de la mairie en début d'année pour un montant de 3 195,50 €.

Madame Le Maire indique que le fonctionnement du CCAS a été revu, avec l'étude des dossiers nominatifs sous couvert du secret professionnel pour l'ensemble des membres, et un budget exécuté en autonomie.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de verser au CCAS une subvention de 7 800 € pour l'année 2025 et autorise Mme Le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à cette décision.

## **8. Attribution de subventions aux associations communales**

Pour rappel, ayant déclaré un conflit d'intérêt en début de séance sur ce point, Monsieur Laurent FALIERES, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ne participent pas à cette délibération.

Monsieur Roland DELEGLISE informe qu'un effort a été demandé aux associations pour une baisse de 3 %. Le versement des subventions a été étudié en fonction des dossiers et projets déposés.

L'association de cyclotourisme a proposé d'elle-même de baisser sa subvention par solidarité avec la mairie.

Le jumelage, ayant le statut d'association, est désormais bénéficiaire d'une subvention plutôt que d'un paiement des factures par la mairie.

<b>tableau des subventions aux associations</b>		
<b>Associations Municipales</b>	<b>2024</b>	<b>Proposition 2025</b>
Les amis des M et des Images	900	870
La joie de vivre	3 500	3 400
Mini school- linguistique	1 000	970
Les jardins du pré Lucien	1 200	1 160
Main dans la main	850	890
Graine de mots	500	480
Les enfants du marais	1 300	1 260
Danse	700	970
B V E C	1 500	1 450
Arpege / Harmonie	1 000	600
Petits loups	1 000	1 470
Arya	/	480
Big Band	300	300
Bouliste	450	/
Club Aéromodélisme	900	870
Club Olympique – coc	6 000	5 330
Club Cyclotourisme	2 300	2 000
EMNTJ	/	/
Club Tennis	8 200	7 950
USCGF	13 000	12 610
Pêche	/	480
Capoeira	/	/
Perisco'loisirs ALSH	27 000	26 190
Jumelage		4 750
Impro Jean Nicole	400	500
<b>TOTAL</b>	<b>72 000</b>	<b>74 980</b>

Monsieur Roland DELEGLISE précise les éléments suivants :

- Association Main dans la main : -3 % appliqués, mais la subvention allouée prend en compte un dépannage de gerbe de fleurs à l'occasion de la cérémonie du 13 juillet 2024.
- Les P'tits Loups : des livres ont été offerts suite à une représentation, le Conseil municipal s'était précédemment engagé à participer à cette dépense.
- Les boulistes n'ont pas déposé leur dossier de demande de subvention.
- Le jumelage a signé une convention avec la mairie : le fonctionnement passe du remboursement sur facture au versement de subvention.
- L'IMPRO : augmentation de la subvention en raison des services rendu. Madame Juliette BOUSSION indique que cette aide ne peut être que ponctuelle.

Il est précisé par Madame Nathalie PHILION que toutes les demandes ne sont pas accordées. Le nombre d'adhérents est notamment regardé.

Monsieur Philip MICHEL indique que les subventions annuelles sous Monsieur Marcel FOUET étaient de 95 000 €, qu'elles ont baissé sous Monsieur Hervé COSME et baissent encore. Il est normal que chacun fasse des efforts, mais certaines associations ont de l'argent sur leurs comptes. En comparaison l'école de musique à elle seule nous coûte plus de 100 000 €.

Madame Laure BRASSEUR précise que la commune est très sollicitée par les associations, certaines utilisent les infrastructures sans demander de subventions. Madame Nathalie PHILION confirme que l'entretien des salles utilisées par les associations à un coût élevé.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer aux associations communales les subventions énumérées ci-dessus.

### **9. Attribution de subventions aux associations extérieures**

Monsieur Roland DELEGLISE présente le montant des subventions proposées :

<b>Associations extérieures</b>	<b>2024</b>	<b>Proposition 2025</b>
Anciens Combattants	200	200
Sauveteurs de L.OISE	200	/
Secours Catholique	200	200
Les Restaurants du Cœur	200	200
TOTAL	800	600

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer aux associations extérieures les subventions énumérées ci-dessus.

### **10. Attribution de subvention à la caisse des écoles**

Madame Manon LECLÈRE rappelle les actions menées par la caisse des écoles : sorties, équipements, accessoires de sport.

La proposition est de 3 000 € pour l'année 2025, montant identique à 2023 et 2024.

Madame Le Maire précise que l'école a demandé 10 000 € de dotation pour l'année 2025 pour couvrir les achats de matériels pédagogique, manuel et administratif. La commune a prévu au budget primitif d'inscrire 8 000 €, comme en 2024. Madame Le Maire a demandé dorénavant une présentation de projets pour justifier les montants demandés.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'attribuer à la caisse des écoles une subvention de 3 000 €.

### **11. Affectation du résultat 2024 au BP 2025**

Au vu de l'approbation préalable du CFU 2024 présentant :

- Un excédent de fonctionnement de 188 895,29 €
- Un déficit d'investissement de 68 868,27 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2024 et des recettes restant à percevoir,  
Vu les besoins recensés en 2025,  
Madame Le Maire propose d'affecter au budget 2025 les résultats précédemment indiqués comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement :

Article 002 – Excédent de la section de fonctionnement reporté : 120 027,02 €

Affectation à la section d'investissement :

Article 001- Déficit de la section d'investissement reporté : 68 868,27 €

Article 1068- Excédents de fonctionnement : 68 868,27 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation du résultat 2024 au Budget Primitif 2025 tel qu'énoncé.

## **12. Approbation du Budget Primitif 2025**

Madame Le Maire a présenté lors de la réunion préparatoire au budget, qui s'est tenue le 12 mars 2025 en mairie, les orientations du budget 2025. Certaines modifications sont venues impacter le budget primitif présenté ce jour et distribué aux conseillers :

- Baisse de dotation de l'état d'environ 20 000 € (10 000 € de compensation taxe professionnelle et seuil de potentiel fiscal dépassé)

Madame Nathalie PHILION confirme que le précédent maire avait prévenu de ce risque d'écrêtement à force de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Réparations sur voiries : 5 000 € supplémentaires prévus pour le marquage et la sécurité

Madame Le Maire informe que le passage à niveau fait partie des 7 passages les plus sensibles du département. Une réunion s'est tenue en urgence sur le sujet cette semaine avec la DDT. La police municipale était présente. Un diagnostic a déjà été fait en 2023 qui a répertorié les points sensibles (marquage au sol, fauchage, signalisation dont un stop). Tous les frais incomberaient à la commune alors qu'auparavant le département y contribuait. Un nouveau diagnostic va être refait avec les différents acteurs. Ces travaux seront une urgence.

Une nouvelle réunion sur site doit avoir lieu d'ici un mois avec le département

- Hausse des prix du gaz : la remarque de Monsieur Noël LOIRE a été prise en compte quant au risque d'augmentation des prix du gaz, 10 000 € supplémentaires ont été inscrits.
- Réparations de photocopieurs Toshiba : une facture de 10 000 € a été adressée à la commune en ce début d'année pour la remise en marche des photocopieurs car ils ont été en arrêt trop longtemps.

Madame Manon LECLÈRE confirme que les photocopieurs n'auraient pas dû être déplacés conformément au contrat.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe que la maintenance de ces photocopieurs va devoir également être payée. Les négociations n'ont pas abouti.

- Inscription de subvention au jumelage : 4 750 €
- Fuites de la toiture de la salle de sports : 10 000 € inscrits. Elles sont présentes depuis longtemps mais se sont accentuées. Une réparation en régie interne va être tentée, mais l'inscription reste prudente en cas de nécessité.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit, conformément aux documents récapitulatifs des inscriptions budgétaires distribués aux conseillers :

Dépenses de fonctionnement : **1 776 520,00 €**

Recettes de fonctionnement : **1 776 520,00 €**

Dépenses d'investissement : **507 798,78 €**

Recettes d'investissement : : **507 798,78 €**

Pour rappel, le budget est voté :

- au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement,

Monsieur Philip MICHEL souligne une augmentation de 180 000 € en frais de personnel entre 2020 et 2025, le budget 2025 prévoyant une régularisation pour des agents en arrêt depuis 2024, auxquels s'ajoutent les frais des contrats doublés en bureautique et téléphonie. Cette situation a bloqué la commune durant les 6 derniers mois de 2024 en termes de dépenses. Monsieur Philip MICHEL déplore un maire précédent incompetent. Madame Le Maire confirme avoir eu une alerte de la Trésorerie. La commune est sur le fil au niveau budgétaire et ne peut pas s'inscrire dans des projets. Les véhicules n'ont pas été entretenus, de même pour les bâtiments communaux et le matériel des services techniques

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE souligne que le Budget Primitif 2025 ne permet pas de prévoir suffisamment de recettes de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement.

Madame Béatrice BOULET précise que 68 000 € sont alloués à combler le déficit d'investissement 2024.

Madame Le Maire constate que les dépenses de personnel ont augmenté notamment suite au recours à des contrats d'été et à la rémunération d'heures supplémentaires.

Les contrats externes vont être réévalués pour minimiser les dépenses.

Monsieur Roland DELEGLISE interpelle les membres de l'opposition quant aux résultats de l'ancienne mandature.

Madame Nathalie PHILION répond qu'il y avait un problème avec l'ancienne secrétaire générale, notamment dans la perception des subventions.

Madame le Maire considère que la responsabilité ne peut pas être portée par les agents, par exemple concernant les heures supplémentaires.

Madame Nathalie PHILION indique ne pas avoir su que les ventes de terrains étaient en litige et qu'elles ne pourraient pas se faire.

Monsieur Noël LOIRE considère avoir été berné à titre personnel, n'étant pas au courant de tout, comme par exemple la situation de la bureautique. L'embauche de la policière, quant à elle, était signée avant que les adjoints se prononcent.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que ce n'est pas ce qui a été annoncé par le précédent maire qui a prétendu avoir consulté ses adjoints.

Madame Le Maire souligne que l'équipe municipale actuelle est très participante et est sur le qui-vive, ce n'est pas toujours évident à canaliser. Cela génère ponctuellement quelques oublis ou retards de transmissions pour lesquels elle présente ses excuses.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Budget Primitif 2025 tel que présenté et autorise Madame Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

### **13. Compte-rendu des décisions par délégation donnée par le conseil municipal à la maire**

Madame Le Maire présente les dépenses de plus de 2 000 € engagées entre le 24 février 2025 et le 25 mars 2025 :

N° 2025-13	RENOVATION ET MISE EN SECURITE EP - SEZEO	115 241.76 €
N° 2025-14	Proxelia – Electricité Bâtiments communaux – Décembre 2024	3 757.42 €
N° 2025-15	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Décembre 2024	3 983.94 €
N° 2025-16	Conso GAZ – divers sites – Février 2025	9 956.85 €
N° 2025-17	BNP Paribas – Maintenance copieurs Mairie et Ecoles – Août à Novembre 2024	3 053.25 €
N° 2025-18	BNP Paribas – Maintenance copieurs Mairie et Ecoles – Novembre 2024 à Février 2025	3 053.25 €
N° 2025-19	BNP Paribas – Maintenance copieurs Mairie et Ecoles – Février à Mai 2025	3 053.25 €

### **14. Informations diverses**

Madame Le Maire explique qu'en raison du départ de l'agent d'accueil de l'agence postale communale, les horaires d'ouverture sont à questionner à partir de juillet 2025.

Actuellement, l'agence est ouverte 26h par semaine. Le nombre d'heures minimal pour percevoir la subvention de la Poste est de 12 heures hebdomadaires.

Madame Stéphanie PRINET-MOROU ajoute que cette réévaluation serait l'occasion de gagner en efficacité du service rendu.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE propose d'ouvrir soit tous les matins, soit tous les après-midis, pour que ce soit lisible pour les administrés.

Madame Le Maire indique :

- Actions en justice : une procédure est en cours, impliquant l'audition d'un maire précédent dans l'exercice de ses missions. Celui-ci a fait valoir son droit à la protection fonctionnelle par l'assurance de la mairie. La couverture des frais juridiques est en cours d'évaluation par l'assureur.
- Départ de l'agent au poste d'accueil de la mairie le 7 avril (fin de CDD) : actuellement une personne est en stage sur le poste, amenée à occuper les fonctions si les attentes respectives sont comblées.
- Changement des numéros de téléphone/opérateurs : les modifications sont en cours, avec certaines incertitudes et informations contradictoires. La portabilité des numéros n'a pas pu se faire en raison du litige avec le fournisseur actuel.

À la demande de Madame le Maire, Monsieur Jean-Baptiste ALARD prend la parole afin de faire un point sur le site internet de la mairie. Il indique que celui-ci a été mis en ligne depuis plusieurs jours et qu'il est fonctionnel, même s'il existe beaucoup de liens morts.

Il souligne que la conception du site web a nécessité un travail important de recherche, de réflexion et de création, représentant de nombreuses heures d'investissement.

Bien que certains liens restent encore inactifs, le contenu sera progressivement enrichi en collaboration avec les services municipaux et les associations locales. Il précise que les procès-verbaux, la liste des délibérations du conseil municipal, ainsi que les bulletins municipaux des années 2024 et 2025, sont déjà accessibles en ligne.

Enfin, il invite l'ensemble des membres du conseil à faire part de leurs idées et suggestions, à travers des remarques pertinentes, afin de contribuer à faire de ce site un véritable atout au service des habitants.

Madame Le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est prévue le 23 avril 2025 à 20h.

#### **14. Questions diverses**

Un mariage est à célébrer le samedi 12 avril : Madame Éléonore PARMENTIER se propose.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe qu'une réunion publique se tiendra mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18h30 à la salle multifonction de Longueil sainte Marie concernant le PLUi-H.

En l'absence d'autres questions, Madame Le Maire lève la séance à 22h11.

La secrétaire de séance,  
Stéphanie Brunet-Morin



La Maire,  
Christelle Bensman

